

AFFAIRE No 24 - DENOMINATION D'UNE ECOLE MATERNELLE DE LA RIVIERE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Deux écoles maternelles existent actuellement à la Rivière : l'une est située au bas des Rampes Ozoux, l'autre dans l'enceinte de l'Ecole Primaire Jules Reydellet B.

Afin d'éviter toute confusion, il conviendrait de dénommer l'une d'entre elles.

A cet effet, je vous propose le nom de "Gisèle CALMY" qui a été Inspectrice des Ecoles Maternelles de la Réunion de 1973 à 1979 et qui, en outre, est connue pour avoir participé à la production de plusieurs émissions de radio et de télévision scolaires et pour avoir publié de nombreux ouvrages littéraires et pédagogiques qui font référence dans de nombreux pays.

Si cette proposition vous agréée, je vous demanderais de préciser à laquelle de ces deux écoles ira cette dénomination.

Je mets cette affaire aux voix.

-----

MONSIEUR MARCEL HOARAU DONNE LECTURE  
DE L'AVIS DE LA COMMISSION.

Commission E.C.T.L.

Elle est favorable.

**RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION**  
**Le 30 JUL. 1987**  
**Article 3 de la loi n° 82-213 du 2**  
**mars 1982 relative aux droits et**  
**libertés des Communes, des Départe-**  
**ments, et des Régions.**

-----

LE MAIRE : Dans le cas présent, c'est l'Ecole Maternelle du Parc Montreuil qui est concernée.

M. DUPUIS J.M. : Madame CALMY est-elle toujours en vie ?

LE MAIRE : Oui.

M. HOARAU M. : Nous n'avons pas, au point de vue Mairie, un résumé de sa carrière.

LE MAIRE : Nous pourrions l'obtenir.

M. HOARAU M. : Il est dit que sa renommée est mondiale.

Mme FONTAINE G. : En tant que Conseillère Pédagogique des écoles maternelles, je peux vous confirmer que Madame CALMY est internationalement connue.

M. DUPUIS J.M. : Il faudrait conserver la dénomination de "Parc Montreuil".

.../...

RESEVIR AL SI

M. BOYER E. : Cette dénomination n'est pas supprimée. Celle finale, si la présente proposition est retenue, sera ainsi formulée : "Ecole Maternelle Gisèle CALMY" - Parc Montreuil".

M. DUPUIS J.M. : Il n'existe pas encore d'Ecole Maternelle Léona REVESTRE. Alors, pourquoi choisir le nom de CALMY, plutôt que celui de REVESTRE ?...

Mme FONTAINE G. : Une autre école pourrait effectivement être ainsi dénommée. Je considère, quant à moi, que Madame CALMY a énormément fait pour l'école maternelle à la Réunion.

M. DUPUIS J.M. : Pour Madame REVESTRE, il faudra donc attendre la prochaine dénomination d'école !?... Pourquoi ne pas lui attribuer cette école-là -et, Madame CALMY attendra...- ?

Mme FONTAINE : Qui est donc Madame REVESTRE ?...

M. DUPUIS : Si vous l'ignorez, ce sera l'occasion pour vous de connaître une page de l'histoire de votre pays.

Mme FONTAINE : En l'occurrence, je peux vous dire qui est Madame CALMY.

LE MAIRE : Nous pourrions retenir ces deux noms, puisqu'il y a aussi une école maternelle à la Rivière.

M. DUPUIS : Commençons donc par Madame REVESTRE.

Mme FONTAINE : Qui donc est-elle ?...

Pour ma part, je pourrais vous résumer la carrière de Madame CALMY.

M. DUPUIS : Faites des recherches ; vous connaîtrez alors Madame REVESTRE.

M. ANNETTE : Et, qui est Monsieur MONTREUIL ?...

LE MAIRE : En définitive, il est proposé d'attribuer la dénomination de "REVESTRE" à l'Ecole Maternelle de la Rivière et celle de "CALMY" à l'Ecole Maternelle du Parc Montreuil.

M. BOYER E. : Il est question ici de deux écoles maternelles distinctes. Cependant, il n'y en a qu'une en réalité -l'une ne constituant qu'une annexe de l'autre-.

LE MAIRE : Il est question de l'Ecole Maternelle de la Rivière, proche du B.O.T.C. -école souvent citée en exemple en raison, notamment, de son ouverture-. C'est celle-là qui sera dénommée : "Ecole Maternelle Léona REVESTRE". L'autre école portera la dénomination : "Ecole Maternelle Gisèle CALMY - Parc Montreuil".

Je mets cette affaire aux voix.

**Les deux propositions précédentes  
sont adoptées à l'UNANIMITE.**